



## DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITER

Edition n° 19 du 8 mai 2020

Conformément aux dispositions de la loi du 08 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Evionnaz porte à la connaissance du public que M. Michellod Vincent, Av. de France 15, Case postale 1286, 1870 Monthey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements : Parcelle n° 716, plan 12, Les lles Vieilles

Enseigne : Restaurant L'Oasis

Prestations : Vente de mets et boissons avec ou sans alcool à

consommer sur place ou à l'emporter

Heures d'ouverture : Dimanche au jeudi de 5h à 23h

Vendredi et samedi de 5h à 24h

Début de l'activité : 1<sup>er</sup> juillet 2020

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser, par écrit, à l'administration communale d'Evionnaz, dans les 30 jours à dater de la présente publication.

Evionnaz, le 8 mai 2020

L'Administration communale